

# LES ORPHELINS DE DUPLESSIS procèdent maintenant par voie de plaintes privées au criminel

En 1991, des orphelins de l'époque de Duplessis commencent à déposer des plaintes criminelles dans les postes de police de Montréal pour agressions sexuelles. Des surveillants des orphelins où ils vivaient, enfants, sont en cause. Les plaintes s'accroissent, la police de Montréal se désiste, la Sûreté du Québec est chargée de faire enquête. Il y aura plus de 300 dossiers.

Les enquêtes ont lieu pendant des mois. En février dernier, le ministre de la Justice, Paul Bégin, déclare qu'il n'y aura pas de procès — pas assez de preuves, la plupart des témoins sont morts. M<sup>re</sup> Esthel Gravel, qui agit comme substitut du procureur général, a affirmé avoir gardé 100 dossiers, mais n'en retenir que 10.

L'un des premiers orphelins à porter plainte au poste 53 est Joseph Martin, accompagné de son mandataire, Noël Flavien. Le résultat de l'enquête: plainte non fondée.

En 1992, Jean-Guy Elie, un autre orphelin du Mont-Providence, dépose une plainte accusant le surveillant, Georges Burton, de l'avoir violé. Même résultat que pour Joseph Martin. Peu après, les policiers se désistent et les dossiers sont transférés à la Sûreté du Québec.

#### Le mandataire

Noël Flavien est un orphelin de l'Hospice Saint-Joseph de Chambly-Bassin des soeurs Grises. Il n'a jamais été agressé sexuellement, n'a jamais été placé en institut psychiatrique, mais a plutôt travaillé sur une ferme. Un des rares orphelins à avoir poursuivi des études universitaires, il est bachelier en sciences politiques de l'UQAM.

«Pendant mes études, j'ai fouillé et fouillé des ouvrages de droit et de loi. J'en ai appris pas mal sur le fonctionnement du système judiciaire. Quand les dossiers ont été transférés à la Sûreté du Québec chargée de faire enquête, je n'étais plus certain que le tout aboutirait à un procès criminel. J'ai décidé d'agir.»

#### Plainte privée

Noël Flavien, le 26 mai 1994, s'est rendu, à titre de mandataire, avec Jean-Guy Elie, devant un juge de paix de la cour criminelle du Québec. M. Elie dépose une plainte privée contre un surveillant, Georges Burton. Dans la même journée, il obtient une permission de pré-enquête pour le 23 juin 1994.

La pré-enquête a lieu devant le juge Joël Guberman. Trois témoins accompagnent Jean-Guy Elie, eux aussi violés à plusieurs reprises par le même surveillant embauché par les religieuses du Mont-Providence. Il s'agit de René Gratton, Antoine Céran et Guy-Marc Royal. Le juge les entend tous et décide, le 8 juillet, que les preuves sont suffisantes pour accuser Burton.

#### Un procès

Le 8 septembre, Georges Burton comparait, accusé d'agressions sexuelles dans les années 53-54 sur quatre garçons, aujourd'hui quinquagénaires. Il se déclare non-coupable. On l'envoie à son enquête préliminaire le 14 octobre suivant.

«C'est la première plainte criminelle privée autorisée pour les orphelins qui veulent qu'on leur fasse justice», souligne avec satisfaction Noël Flavien.

C'est finalement le 6 juillet 1995 que Guy-Marc Royal et Antoine Céran sont acceptés comme plaignants au procès de Burton. La date du procès sera arrêtée le 14 octobre prochain.

«Au procès, d'autres orphelins ayant eux aussi subi des agressions sexuelles viendront témoigner. Quant à Joseph Martin, on a appris une semaine après l'enquête préliminaire, en mars 1994, que celui qu'il accusait, Paul-Emile Binette, était décédé en décembre 1993.»

#### D'autres plaintes suivront

René Gratton et Jean-Guy Elie vont en évocation, une forme d'appel. Un premier juge a rejeté leurs dossiers, ils demandent à être cités devant un autre juge.

«Nous n'avons pas d'argent pour embaucher des avocats, et nous ne demandons pas d'argent, mais justice. J'agis comme mandataire auprès des plaignants avec l'aide de trois avocats-conseil. D'autres plaintes privées suivront cette semaine. Si pour obtenir justice il faut tenter 300 poursuites privées, je suis prêt à le faire.»

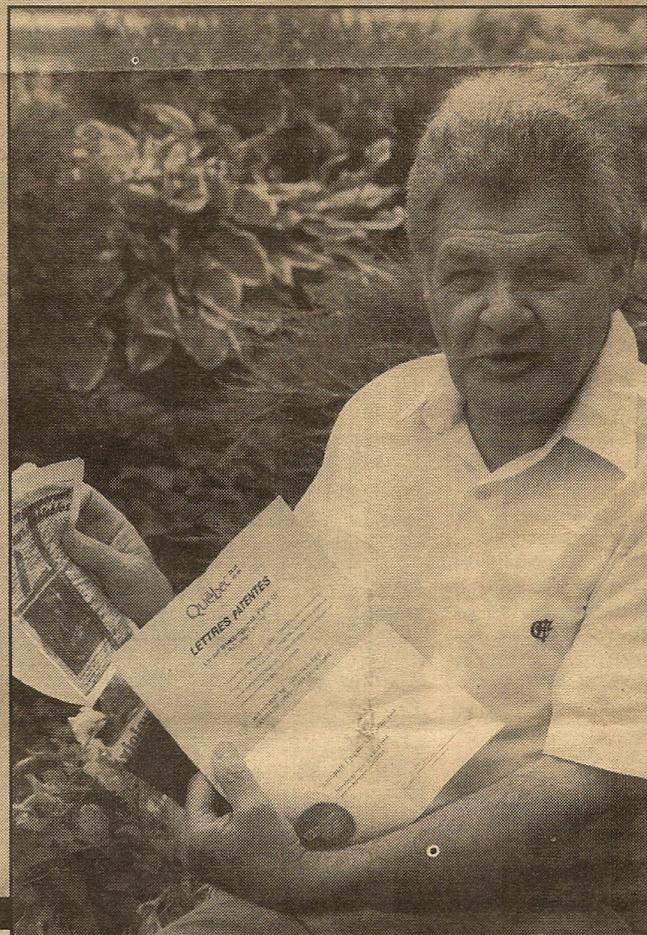


Photo Claude RIVEST

Noël Flavien n'aura de cesse tant que les orphelins qui ont subi des sévices sexuels n'auront obtenu justice.

Hervé Bertrand

# Noël Flavien somme le Québec de reconnaître les faits

Ce n'est pas d'hier que Noël Flavien travaille à aider les orphelins, ses frères et ses sœurs. Il affirme que 36 ans, c'est un bail, la grande préoccupation de sa vie. «En 1960, il y avait encore des orphelins dans les institutions. Je savais qu'ils étaient maltraités et sans instruction. Mais ce n'est qu'en 1991 que j'ai appris avec horreur tous les sévices corporels que des centaines d'entre eux avaient subis.

Après avoir fondé diverses associations d'aide aux orphelins, Noël Flavien mettait sur pied en 1991 l'Association des orphelins d'avant 1964. Une fois la nouvelle association médiatisée, les téléphones affluèrent.

«J'ai entendu tellement de récits atroces que j'en ai braillé pendant des semaines. J'ai pris des notes, retenu des noms. Certains ont été si brutalisés qu'ils ont dû subir des opérations, d'autres sont handicapés, d'autres marqués à vie.»

Le Québec

comme les autres

Quelques mois plus tard, il organisait une grande rencontre d'échanges et d'information, invitant à Montréal tous les orphelins d'avant 64 répartis à travers le Québec.

«Plusieurs centaines étaient au rendez-vous, beaucoup se retrouvant pour la première fois depuis leur sortie des institutions. J'ai appris encore plus d'horreurs. Et j'ai décidé qu'il fallait que justice se fasse.

«Le Québec n'est pas différent des autres provinces qui ont reconnu les sévices aux enfants des institutions et fait en sorte de les dédommager. Comme les autres, le Québec doit payer pour ce qu'il a fait subir à ses enfants, au moins leur faire justice.»

Les libérer

Noël Flavien a fondé le Mouvement de libération des orphelins, orphelines du Québec. Son but: les libérer de leurs cauchemars en faisant reconnaître par la justice le tort qu'on leur a fait et les aider à vivre avec les séquelles des agressions.

«Certains vivent des calvaires. Ils ont besoin de dire, surtout se faire dire, qu'ils ne les ont pas mérités. Et que ceux qui leur ont imposé de tels sévices sont coupables. Et seront punis.»

Noël Flavien est prêt à accueillir tous les orphelins dans son mouvement, non pas comme orphelins, mais comme membres sympathisants. Libérés.

Claire  
HARTING

LUNDI 31 JUILLET 1994  
Journal de Montréal

## LES ORPHELINS DE DUPLIS procèdent maintenant de plaintes privées au c

En 1991, des orphelins de l'époque de Duplessis commencent à déposer des plaintes criminelles dans les postes de police de Montréal pour agressions sexuelles. Des surveillants des orphelins où ils vivaient, enfants, sont en cause. Les plaintes s'accumulent, la police de Montréal se désiste, la Sûreté du Québec est chargée de faire enquête. Il y aura plus de 300 dossiers.

Les enquêtes ont lieu pendant des mois. En février dernier, le ministre de la Justice, Paul Bégin, déclare qu'il n'y aura pas de procès — pas assez de preuves, la plupart des témoins sont morts. M<sup>re</sup> Esthel Gravel, qui agit comme substitut du procureur général, a affirmé avoir gardé 100 dossiers, mais n'en retenir que 10.

L'un des premiers orphelins à porter plainte au poste 53 est Joseph Martin, accompagné de son mandataire, Noël Flavien. Le résultat de l'enquête: plainte non fondée.

En 1992, Jean-Guy Elie, un autre orphelin du Mont-Providence, dépose une plainte accusant le surveillant, Georges Burton, de l'avoir violé. Même résultat que pour Joseph Martin. Peu après, les policiers se désistent et les dossiers sont transférés à la Sûreté du Québec.

Le mandataire

Noël Flavien est un orphelin de l'Hospice Saint-Joseph de Chambly-Bassin des sœurs Grises. Il n'a jamais été agressé sexuellement, n'a jamais été placé en institut psychiatrique, mais a plutôt travaillé sur une ferme. Un des rares orphelins à avoir poursuivi des études universitaires, il est bachelier en sciences politiques de l'UQAM.

«Pendant mes études, j'ai fouillé et fouillé des ouvrages de droit et de loi. J'en ai appris pas mal sur le fonctionnement du système judiciaire. Quand les dossiers ont été transférés à la Sûreté du Québec chargée de faire enquête, je n'étais plus certain que le tout aboutirait à un procès criminel. J'ai décidé d'agir.»

Plainte privée

Noël Flavien, le 26 mai 1994, s'est rendu, à titre de mandataire, avec Jean-Guy Elie, devant un juge de paix de la cour criminelle du Québec. M. Elie dépose une plainte privée contre un surveillant, Georges Burton. Dans la même journée, il obtient une permission de pré-enquête pour le 23 juin 1994.

La pré-enquête a lieu devant le juge Joël Guberman. Trois témoins accompagnent Jean-Guy Elie, eux aussi violés à plusieurs reprises par le même surveillant embauché par les religieuses du Mont-Providence. Il s'agit de René Gratton, Antoine Cérans et Guy-Marc Royal. Le juge les entend tous et décide, le 8 juillet, que les preuves sont suffisantes pour accuser Burton.

Un procès

Le 8 septembre, Georges Burton comparait, accusé d'agressions sexuelles dans les années 53-54 sur quatre garçons, aujourd'hui quinquagénaires. Il se déclare non-coupable. On l'envoie à son enquête préliminaire le 14 octobre suivant.

«C'est la première plainte cr pour les orphelins qui veulent souligner avec satisfaction Noël

C'est finalement le 6 juillet et Antoine Cérans sont acceptés en procès de Burton. La date du procès est fixée pour le 14 octobre prochain.

«Au procès, d'autres orphelins des agressions sexuelles viennent. Joseph Martin, on a appris un préliminaire, en mars 1994, Paul-Émile Binette, était décédé.

D'autres plaintes

René Gratton et Jean-Guy Elie ont formé d'appel. Un premier jugement a été rendu. Ils demandent à être cités devant le juge.

«Nous n'avons pas d'argent, nous ne demandons pas d'argent, nous ne demandons pas d'argent. J'agis comme mandataire au lieu de trois avocats-conseils. Nous tenterons 300 poursuites privées.



Hervé Bertrand

Noël Flavien n'aura de cesse d'obtenir justice pour ceux qui ont subi des sévices sexuels